



Etablissement : Etablissement
Adresse : 11 rue
Ville : France
Siret :
Nom et prénom : NOM Prénom
Edité le : mercredi 21 décembre 2022 à 17:32:46
Campagne : : Campagne 1

Conformément au code du travail 4221-1, tous les risques rencontrés dans l'enceinte de l'entreprise et/ou dans le cadre des missions exercées par les salariés, doivent être évalués. Trouvez ci-après le rapport d'évaluation des risques psychosociaux correspondant à votre dernière campagne. Ce rapport présente l'analyse des réponses sélectionnées puis enregistrées par les participants pendant la période de la campagne, portant sur 6 domaines représentatifs de vie aux travail que sont :

1. LES CONTRAINTES
2. L'AUTONOMIE
3. L'ORGANISATION
4. LES RELATIONS
5. LA SANTE
6. LE VECU PROFESSIONNEL.

Ces 6 domaines ont été identifiés à dire de la science sociale et psychologie du travail, comme ceux permettant de détecter un risque dit psychosocial conformément à la définition du protocole d'accord des partenaires sociaux et du collège d'expertise présidé par Michel Gollac à savoir : les risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par : les conditions d'emplois, les facteurs organisationnels et relationnels, susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental

Ce rapport est composé d'indicateurs colorés mettant en évidence 4 niveaux de risque

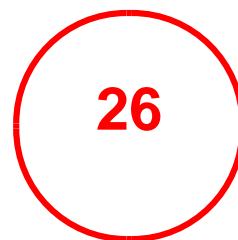
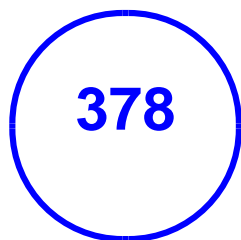
1. Le VERT [sans risque particulier]
2. Le BLEU [sans conséquence particulier pour la santé]
3. Le ORANGE [Le risque est latent]
4. Le ROUGE [Le risque est perceptible].

Ce rapport ne fait état d'aucune information individuelle concernant les 6 domaines analysés. Il met seulement en évidence les masses de réponses proportionnelles au nombre de participants à l'enquête, répertoriées et classifiées par codes couleurs. Il appartient ensuite à l'entreprise d'entreprendre des actions visant à traiter les 24 échelles mesurées quand celles-ci font ressortir majoritairement la couleur rouge et dans une moindre mesure orange

Ces indicateurs ne substituent en rien à la mise en place d'un plan d'action pour diminuer ou supprimer le risque psychosocial détecté globalement dans l'entreprise, dont les préventions devront apparaître dans le document unique d'évaluation des risques professionnels puis d'informer les salariées que certains postes de travail sont plus exposés que d'autres aux risques psychosociaux

Résultats globaux de l'analyse des données de Campagne 1

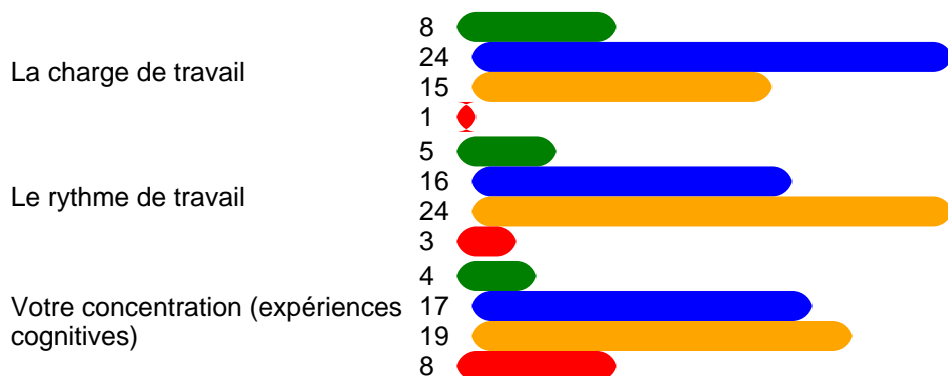
Total d'employés ayant répondu : 54 - Total de formulaire terminé : 0 - Total de formulaire en cours : 54



les résultats par domaine

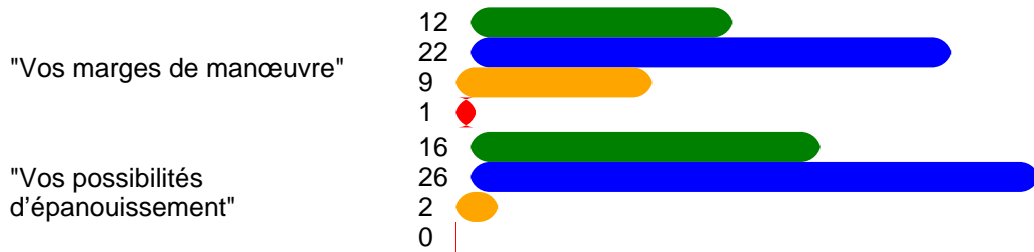
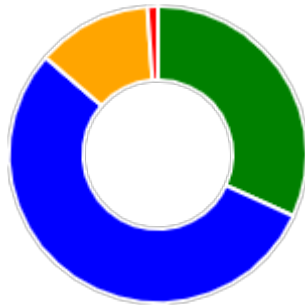


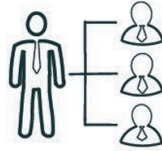
Les contraintes de votre travail



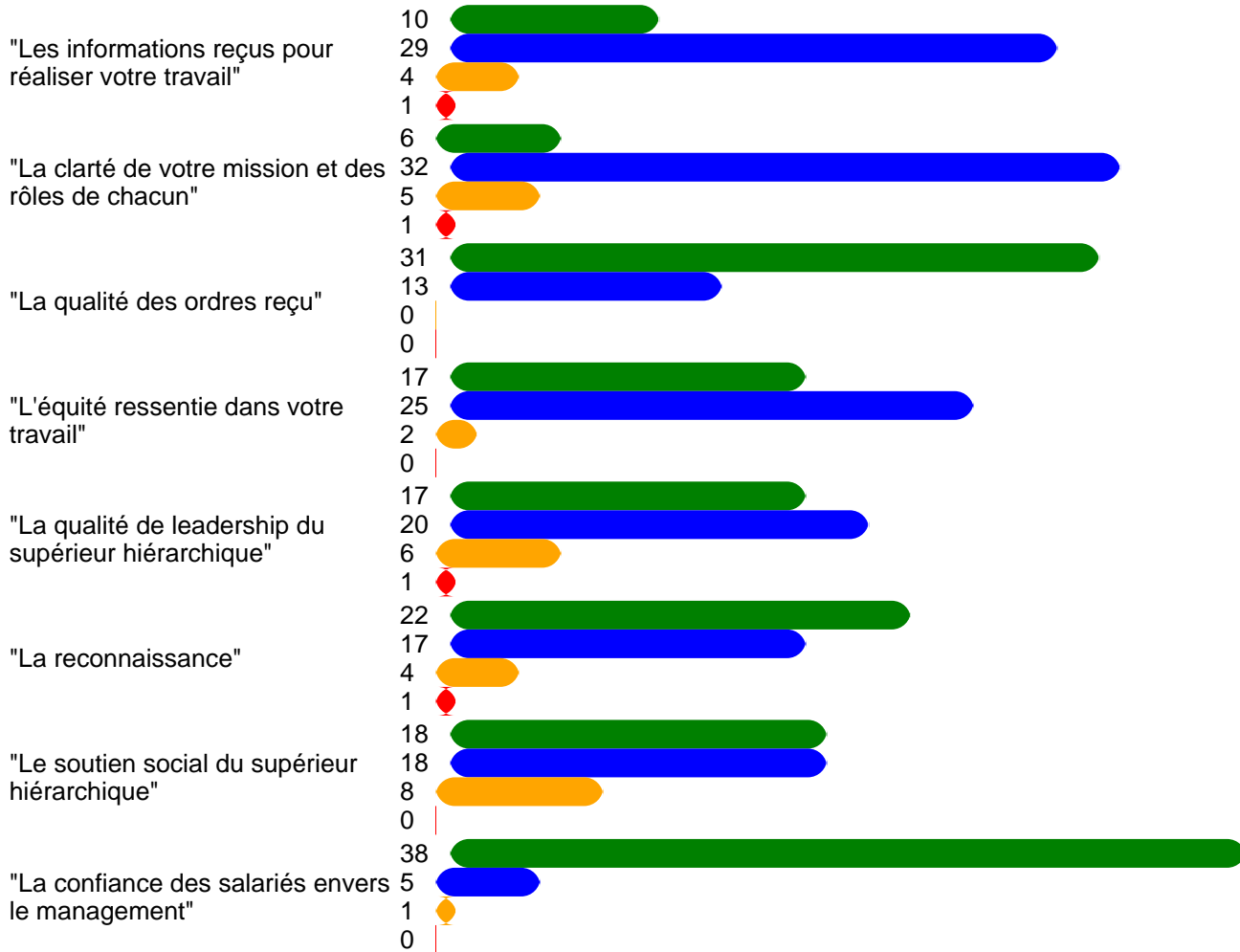
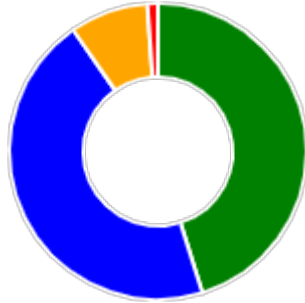


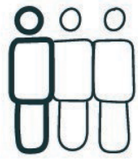
Votre autonomie au travail



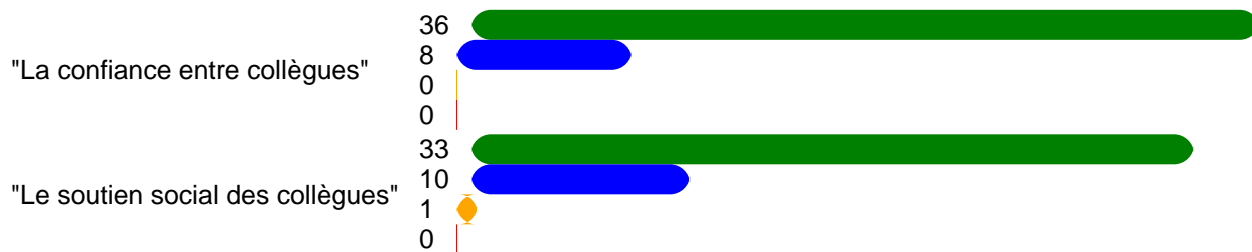
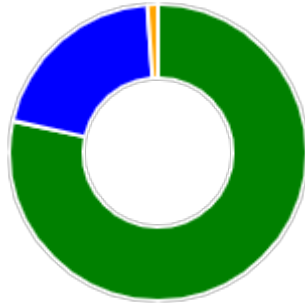


L'organisation et le management



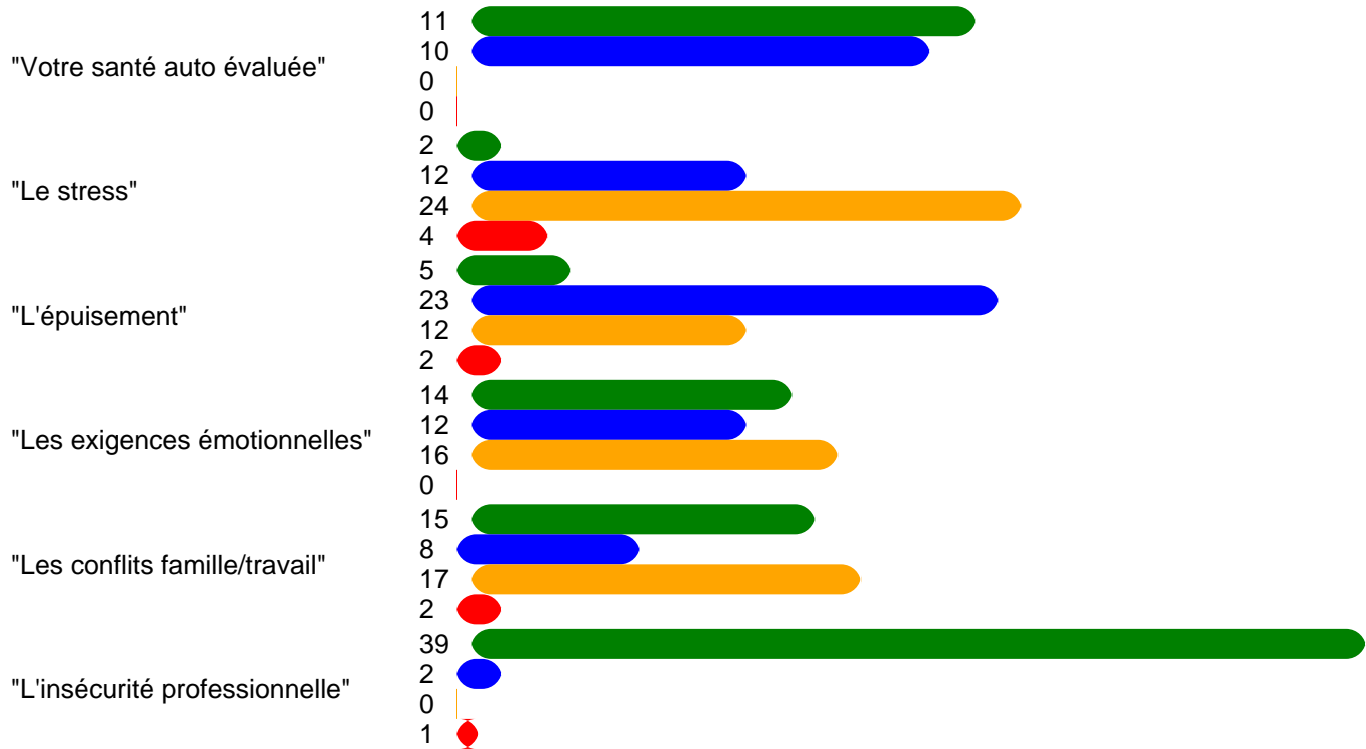


Les relations avec vos collègues





Votre santé et votre bien-être





Votre vécu professionnel

